



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 10 juillet 2022	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 12 : Dégagé (Temp. : 27 °C)	<b>Vent:</b> 23 km/h (Sud-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	12	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 84/88
<b>Total des paris mutuels</b>	\$415,972			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber, Michael	<b>Juge associé</b> Brethour Fred	<b>Juge associé</b> Rourke, Katelynn
---------------------------------------	--------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- 1 Division de l'Ontario *Sire Stakes Gold*  
3 Divisions de *Grassroots* – Poulains trotteurs de trois ans
- Examen tenu en compagnie de Drew Smyth au sujet d'une altercation survenue dans le paddock le 19 juin. M. Smyth a enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 6.17(b) (menaces envers autre participant) et (d) (comportement inadéquat), et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 ainsi qu'une suspension de conduite complète de 7 jours (sept jours suspendus).  
Décision #1792277

Toute infraction (comportement) aux règles sur les courses de chevaux de la CAJO 6.02 ou 6.17, survenue dans l'année suivant la date de la décision entraînera le rétablissement immédiat de la partie suspendue de la pénalité ainsi que toute pénalité supplémentaire imposée par les officiels des courses.

- Examen de la course en compagnie de Marie-Claude Auger au sujet du cheval, "JOBAVA HANOVER", dans la Course 3, déroulée le 7 juillet, arrivé en 2<sup>e</sup> position. Après avoir visionné la vidéo de la course et les courses précédentes dans lesquelles cette conductrice avait conduit ce cheval, et après avoir discuté avec l'entraîneuse, Andreane Poirier, et entendu l'explication qu'avait donnée Mme Auger, le comité a décidé de ne prendre aucune mesure règlementaire.

### **Courses :**

- Doug McNair a été autorisé à se retirer de trois courses.
- Jacques Beaudoin et Clarke Steacy ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. Rien d'autre à signaler.
2. Le conducteur du #4, "SHADOW MARGEAUX", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Changement tardif de conducteur pour le #5, "BOOMANDBUST", qui est passé à Louis Philippe Roy de Robert Shepherd. L'explication qu'a donnée M. Shepherd a été acceptée et aucune mesure règlementaire n'est requise. On a réitéré au participant l'obligation d'être présent.

Reprise de départ à cause du bris d'équipement (overcheck) subi par le #3, "THREE FINGER POUR", (Trevor Henry). Le #3 a fait un bris d'allure avant le départ et il avait été en position règlementaire derrière la barrière de départ lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il n'a pas été signalé dans la statistique pour le bris d'allure survenu avant le départ. Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le conducteur du #4, "COME HOME FOR LIFE", (David Boughton), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
9. On a rappelé au conducteur du #5, "CORTEZ THE KILLER", (Guy Gagnon), le fait de toujours garder une distance de sécurité entre le conducteur qui le suit. Rien d'autre à signaler.

10. Le conducteur du #6, "EVIL GUY", (Trevor Henry), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
11. Le #5, "JIMS BIG THRILL", (Mike Healey), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien d'autre à signaler.
12. Les juges ont retiré (rétention) le #1, "UNIQUE BEACH". On a opéré un remboursement de \$457. L'entraîneur Mandy Archer a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 35.07 (défaut d'amener le cheval à l'enclos à l'heure indiquée pour recevoir le traitement de Lasix) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1792353.

Examen de la performance du #5, "ATEYAEFNGERSLOUIE", (Ryan Guy), dans le dernier virage. Le #5 se rend à l'intérieur d'un pylône et heurte le suivant. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.

## **Réclamations :**

### **Course 6**

Le #1, "ODDS ON WALKOVER" (1), pour \$10,000, par Jamie Copley et Mark Smith (Mandy Archer entraîneur).